

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Jeudi 15 mars 2018**

Séance du jeudi 15 mars 2018 à 20h30 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 09 mars 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 février 2018,
2. autorisation pour organisation d'un voyage scolaire de fin d'année à l'école maternelle,
3. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec la CCS-GC relatives aux travaux d'assainissement,
4. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adhérer au groupement de commande avec la CCS - GC, relatif à la sécurité incendie,
5. locations terrains communaux à Madame Christelle TRONCY suite à cessation d'activité de son père Monsieur Guy PAILLON au 31/12/2017 :
 - terrain cadastré à Lixières - Y N° 29 d'une superficie de 5ha 54a 50ca,
 - terrain cadastré à Serrières - W N° 11 d'une superficie de 32a 21ca,
 - terrain cadastré à Lixières (Devant le bois) A N° 322 et ZO N° 76, et (La Louvière) ZO N°4 d'une superficie totale de 6ha 53a,
6. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter un TIG encadré (travail d'intérêt général),
7. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN - Gérard LION - Jean-Marc NICOLAS - Jean-Michel VAUTRIN - Nadine POLLOT - Philippe BARTHELEMY - Sylvie SCHNEIDER - Jordan DEMANGE - Alicia GRANDJEAN - Jacques LIMON - Geoffroy OCHOISKI - Christian OLSZOWIAK - Guy PAILLON - Stéphanie PUDLARZ - Julien URBAN.

Procuration : Néant

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h42.

**1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal
en date du 15 février 2018 :**

A la demande de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve à la majorité absolue le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 février 2018.

2. autorisation pour organisation d'un voyage scolaire de fin d'année à l'école maternelle :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de financement de la Directrice de l'Ecole Maternelle pour l'organisation d'un voyage scolaire de fin d'année au mois de juin 2018, à la Ferme de Pascale à Agincourt.

La Directrice de l'école maternelle n'a présenté qu'un seul devis, celui des Transports DUPASQUIER de Maidières pour un coût de 220,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité absolue le financement du voyage scolaire de l'école maternelle et autorise Monsieur le Maire à signer ledit bon de commande et à l'adresser aux Transports DUPASQUIER à Maidières.

3. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec la CCS-GC relatives aux travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement sur la Commune de Belleau vont être programmés 2ème semestre 2018 et que ces travaux futurs exigent la passation de deux conventions entre la Commune de Belleau et la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné, notamment pour la mise à disposition d'un terrain communal sur lequel sera installé un poste de refoulement d'eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité absolue Monsieur le Maire à signer avec la CCS-GC lesdites conventions relatives aux travaux d'assainissement sur la Commune de Belleau.

4. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adhérer au groupement de commande avec la CCS-GC, relatif à la sécurité incendie :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné pour la sécurité incendie.

Il indique que la délibération de la Communauté de Communes offre également aux communes-membres de ce groupement la possibilité de ne pas donner suite au marché si les offres ne répondent pas aux critères techniques et économiques visés ou vont au-delà du coût estimatif attendu.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes assurera les fonctions de coordonnateur, organisera l'ensemble des opérations de consultation et que chaque collectivité membre du groupement effectuera la passation de commande et réglera les prestations qui la concernent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité absolue d'adhérer au groupement de commande relative à la sécurité incendie.

5. locations terrains communaux à Madame Christelle TRONCY suite à cessation d'activité de son père Monsieur Guy PAILLON au 31/12/2017 :

- terrain cadastré à Lixières – Y N° 29 d'une superficie de 5ha 54a50ca,
- terrain cadastré à Serrières – W N° 11 d'une superficie de 32a 21ca,
- terrain cadastré à Lixières (devant le Bois) A N° 322 et ZO N° 76, et (La Louvière) ZO N°4 d'une superficie totale de 6ha 53a.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande écrite de Madame Christelle TRONCY en date du 19/02/2018 demandant le transfert à son profit des terrains communaux loués à son père Monsieur Guy PAILLON, conseiller municipal et agriculteur qui part à la retraite au 31/12/2017.

Le maire précise que l'intéressée bénéficie, en tant qu'agricultrice de la commune succédant à son père, d'une des priorités prévues à l'article L.411-15 du code rural

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande de Madame Christelle TRONCY, accepte à la majorité absolue d'établir des nouveaux baux à son nom pour les terres cadastrées ci-dessous :

- Lixières - sections A N° 322, ZO N°76 et ZO N°4 représentant une surface totale de 6ha 53a,
- Lixières – section Y N° 29 représentant une surface de 5ha 54a 50ca,
- et Serrières - section W N°11 représentant une surface de 32a 21ca.

Ces baux prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 9 années et sont conclus pour un loyer de 100,00 €/ha annuel et révisable tous les ans selon l'arrêté préfectoral en vigueur.

Monsieur Guy PAILLON, conseiller municipal, a quitté la salle avant la délibération et le vote du conseil auquel il n'a donc pas pris part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à la majorité absolue Monsieur le Maire à signer ces baux ruraux.

6. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter un TIG encadré (travail d'intérêt général) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a été demandé d'accepter qu'un jeune adulte accomplisse dans les services communaux l'exécution d'un travail d'intérêt général (TIG) auquel il a été condamné par les instances judiciaires.

Il précise :

- que la condamnation à un travail d'intérêt général est une peine de substitution à l'emprisonnement ;
- que pour l'instant il ne s'agit que lui donner aujourd'hui une autorisation de principe dès lors qu'il ignore le quantum de ce TIG ;
- et qu'en cas d'autorisation, l'adjoint technique communal surveillera et encadrera l'activité de ce condamné.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne, à la majorité absolue, ladite autorisation de principe sollicitée par le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h05.

Le Maire – **Daniel VILAIN**

